



Préparez votre rentrée avec la CFDT !



**Facilités d'horaires - Allocation de scolarité
Offre sports - Aide à la périscolarité - Chèque Culture**



Facilités d'horaires

Des facilités d'horaires seront accordées aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition que le ou les enfants soient inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement préélémentaire ou élémentaire. Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième.

Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence mais des aménagements d'horaires.

La CFDT demande qu'aucune récupération ne soit demandée aux agents !



Allocation de scolarité

L'allocation de scolarité est attribuable **UNIQUEMENT** aux agents ayant un quotient familial inférieur ou égal à 8 520 € avec un aménagement spécifique jusqu'à 9 425 € (pour les Etudes Supérieures).

L'**allocation de scolarité postale** est cumulable avec l'**allocation de Rentrée Scolaire CAF**

Allocation de scolarité postale (conditions de ressources)

Nature des Etudes	Montants Annuels	Conditions de Ressources
Etudes Primaires :	70 €	QF < ou égal à 8 520 €
Etudes Secondaire :		
+ 1 ^{er} Cycle (Collège) :	145 €	QF < ou égal à 8 520 €
+ 2 ^{eme} Cycle (Lycée) :	368 €	QF < ou égal à 8 520 €
Etudes Supérieures :	De 100 € à 955 €	Selon le QF

Ps : Le nombre de parts fiscales est abondé de 0,5 part supplémentaire pour les familles monoparentales et les postières(ers) en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

www.portail-malin.com Rubrique : « Enfance »

Nom d'utilisateur : **offre** Mot de passe : **sociale**



Offre sports et activités culturelles

La Poste propose à tous les postiers et leurs ayants droit (conjoint et enfants à charge de moins de 20 ans) une participation financière pour la pratique annuelle de Sports et/ou d'Activités Culturelles. **Virement sur votre compte bancaire sous 15 jours**

Postier	Conjoint	Enfant	Retraité
80€	30€	60€	60€

www.portail-malin.com Rubrique « Sports et activités culturelles et Chèque culture »

Nom d'utilisateur : **offre** Mot de passe : **sociale**

TOURNEZ LA PAGE





Aide à la péricolarité

La prestation de garde de jeunes enfants de moins de 6 ans est supprimée.
Il n'est plus possible d'en faire la demande depuis le 30 juin 2019
Le versement des aides associées prend fin le 31 août 2019.

A compter du 11 septembre 2019, un nouveau dispositif plus vaste est mis en place. Sont prises en charge par cette prestation l'ensemble des dépenses liées à la péricolarité :

- Les dépenses d'activités périscolaires (dont l'accueil au sein de l'école à partir de 6 ans).
- Les frais liés aux Accueil de Loisirs Sans hébergement (centre de loisirs) hors vacances scolaires.
- Les frais de garderie périscolaire (accueil au sein de l'école jusqu'à 6 ans).
- Le niveau d'aide est défini en fonction du Quotient Familial.

Vous devrez choisir le mode d'aide à la parentalité :

Des CESU préfinancés OU un remboursement sur justificatifs (factures, contrat de garde) d'une garde rémunérée (garde enfant, centres de loisirs, accueil périscolaire, soutien scolaire).

Qui peut en bénéficier ?

Ouvert à tous les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans OU aux enfants ayant passé cette limite d'âge mais étant toujours scolarisés à l'école primaire

Pour obtenir cette aide pour les 4 derniers mois, vous devez vous rendre sur :

www.portail-malin.com Rubrique : « Enfance »
Nom d'utilisateur : **offre** Mot de passe : **sociale**



Chèque Culture

Demandez votre cheque culture entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2019.

En passant commande avant le 15 octobre 2019, vous recevrez votre chèque culture avant les fêtes de fin d'année.

Si vous passez commande entre le 16 octobre et le 30 novembre vous le recevrez au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Qui peut en bénéficier ?

Accessible aux fonctionnaires et salariés avec le niveau de rémunération suivant:

Fonctionnaire : Indice inférieur ou égal à 557 Brut.

Salarié : Salaire Brut Annuel inférieur ou égal à 26 541,65 Brut.

www.portail-malin.com Rubrique « Sports et activités culturelles et Chèque culture »
Nom d'utilisateur : **offre** Mot de passe : **sociale**

La CFDT vous souhaite une excellente rentrée scolaire !

